

## **SÉANCE DU 17 FEVRIER 2021**

07

Date de convocation : 12/02/2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 12/02/2021 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Françoise RUFFAULT, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUEAU, Hélène KERBRAT, Emmanuel MUSSET, Pierre MOIRE, Pierre-Antoine VITEL, Tristan LE HEGARAT , Bertrand NUFFER, Karine GUIBAUDET.

Absents : Patrick LERETEUX ayant donné pouvoir à Gildas BOUREL, Tristan LE HEGARAT ayant donné pouvoir à Monsieur Noël BOURNONVILLE, Magalie DUFOUR.

Secrétaire : Emmanuel MUSSET.

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **2021-08 DEMANDE DE SUBVENTION : ELEVES HORS COMMUNES OGEC**

Des familles Médardaises ont fait le choix de scolariser leurs enfants à l'école Notre-Dame de Montreuil le Gast : 4 élèves de maternelle et 5 élèves de primaire.

Au titre de ces scolarisations l'OGEC Notre-Dame, sollicite une participation financière pour l'année scolaire 2020/2021.

Mme RENOUEAU précise que pour des raisons géographiques, la grande majorité des habitants du lieu-dit les quatre chemins inscrivent leurs enfants à Montreuil-le-Gast.

M MUSSET précise que considérant que l'école privé n'est pas une école laïque il se positionnera contre l'attribution de la subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Refuse** la demande de subvention de l'OGEC.

## 2021-09 DETR-DSIL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE COMMUNALE

08

L'école communale présente de nombreux signes de vétustés. Une intervention est de plus en plus urgente car les dommages constatés risquent d'entraîner la dégradation du bâtiment notamment du fait des intempéries. Ces dommages peuvent également être une source de dangers.

Deux points majeurs ont été identifiés :

### 1) La couverture :

- Une partie de la toiture de l'école présente des fuites : de fortes infiltrations apparaissent dans certaines salles de classe,
- La toiture du préau présente également des signes de détérioration et ce malgré divers réparations. Lors de coup de vent, des ardoises du préau s'envolent dans la cours de récréation présentant ainsi un danger pour les enfants.

### 2) Les Huisseries :

- Deux portes vitrées et une fenêtre de l'école maternelle sont cassées et fuient,
- Une baie vitrée de la salle de motricité est fendue,
- La porte extérieur donnant accès à la réserve de la cantine ne ferme plus correctement, et ne permet ni une isolation correcte de la pièce, ni la sécurisation du bâtiment.

Les diagnostics préconisent ce qui suit :

- Remplacement de la toiture du préau,
- Rénovation d'une partie de la couverture de l'école afin d'endiguer les fuites,
- Remplacement des deux portes vitrées, de la fenêtre et de la porte de la réserve.

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux 2021 comme stipulé dans la circulaire transmise par les services de l'état au chapitre bâtiments publics. Le taux de subvention pour les communes de moins de 2000 habitants est de 40%. Ils sont également éligibles à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** la réalisation de cette opération,
- **Valide** les modalités de financement : un financement sur fond propre à minima de 20% et une sollicitation de subventions au titre de la DETR-DSIL,
- **Valide** le plan de financement estimatif de l'opération tel que :

PLAN DE FINANCEMENT DETR-DSIL RENOVATION ECOLE	
DEPENSES	
TRAVAUX	MONTANT HT ESTIMATIF
POSE DE VITRAGE ISOLANT SALLE DE MOTRICITE	2 390,00 €
CHANGEMENT PORTE EXTÉRIEUR DE SERVICE CANTINE	1 867,50 €
CHANGEMENT PORTE FENÊTRE ECOLE MATERENELLE	15 488,20 €
TOITURE PRÉAU ET ÉCOLE	15 179,99 €
	<b>34 925,69 €</b>

09

RECETTES		TAUX
DETR	13 970,28 €	40%
DSIL	13 970,28 €	40%
FONDS PROPRES	6 985,14 €	20%
	<b>34 925,69 €</b>	

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

### 2021-10 ARIC : FORMATION DES ELUS

L'ARIC est une association comptant plus de 400 collectivités adhérentes et existant depuis bientôt 50 ans. Elle a pour but de proposer aux élus des formations et un accompagnement aux dans leur prise de décisions.

La commune de Saint-Médard-Sur-Ille est depuis plusieurs années adhérentes. Elle a permis notamment en 2020 de faire bénéficier à deux membres du conseil municipal d'une formation dédiée à la construction et l'exécution du budget.

La cotisation au titre de l'année 2021 est de 315€ (21€ par conseiller municipal). Tout comme en 2020.

M MUSSET souhaite savoir si l'ARIC propose des formations ayant pour sujet les ZAC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** l'adhésion de la commune à l'ARIC,
- **Autorise** le versement de la cotisation.

### 2021-11 VENTE FONCIER COMMUNAL : DELAISSE DE VOIRIE

Au regard des retours d'expériences des différentes cessions de foncier réalisées ces dernières années, il est apparu nécessaire d'encadrer et d'harmoniser la tarification des ventes de délaissé de voirie. Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur deux tarifs de vente de terrain.

- Délaissé de voirie situé en zone non urbaine et agricole : 3€/m<sup>2</sup>,
- Délaissé de voirie situé en zone urbaine : 5€/m<sup>2</sup>.

M MUSSET craint que le montant proposé en zone non urbaine et agricole crée de un phénomène d'inflation sur les terres agricoles.

10

M LE MAIRE précise qu'il s'agit de délaissé de voirie situé en zone agricole et donc ne représente pas de grande surface. Ce sont des parcelles ne pouvant pas influencer le prix du marché. La proposition est basée sur une moyenne des prix pratiqué jusqu'à présent.

20h45 arrivé de M LE HEGARAT

Le conseil municipal après en avoir délibéré 13 voix pour et 1 abstention (M E.MUSSET) :

- **Fixe** les prix de vente des délaissés de voirie tel que :
  - Délaissé de voirie situé en zone non urbaine et agricole : 3€/m<sup>2</sup>,
  - Délaissé de voirie situé en zone urbaine : 5€/m<sup>2</sup>.

### **2021-12 VENTE DE FONCIER COMMUNAL : LEGAVE**

M LEGAVE a fait part à la commune de son souhait d'acquérir une parcelle située dans la continuité de sa propriété sis La lande. Cette parcelle est un ancien chemin communal, ne faisant plus fonction de desserte. Il s'agit d'un délaissé de voirie. La parcelle est numéroté B 1025 et est d'une surface de 178m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal s'est positionné au mois de novembre 2020 sur la vente de ce terrain au prix de 5€/m<sup>2</sup>. Les frais inhérents à cette vente étant à la charge du demandeur. Il est proposé au conseil municipal de vendre le terrain au prix de 3€/m<sup>2</sup> considérant qu'il s'agit d'un délaissé de voirie en zone rurale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré 13 voix pour et 1 abstention (M E.MUSSET) :

- **Autorise** la vente de la parcelle B1025 au prix de 3€/m<sup>2</sup>,
- **Autorise** M Le Maire à signer tout document inhérent à cette vente.

### **2021-13 VENTE DE FONCIER COMMUNAL : M PINEL**

M PINEL a fait part à la commune de son souhait d'acquérir, une parcelle appartenant à la commune et passant au milieu de sa propriété sis Le Tertre d'Ille. Ce terrain communal était initialement un chemin communal qui a depuis perdu toutes ses fonctions de desserte et de voirie. Il s'agit d'un délaissé voirie.

Le conseil municipal s'est positionné au mois de novembre 2020 sur la vente de ce terrain au prix de 5€/m<sup>2</sup>. Les frais inhérents à cette vente étant à la charge du demandeur. Il est proposé au conseil municipal de vendre le terrain au prix de 3€/m<sup>2</sup> considérant qu'il s'agit d'un délaissé de voirie en zone rurale. Il s'agira par la suite au demandeur de faire intervenir un géomètre afin de borner cette parcelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré 13 voix pour et 1 abstention (M E.MUSSET) :

- **Accepte** le principe de la vente d'un délaissé de voirie au bénéfice de M PINEL,
- **Autorise** M Le Maire à signer tout document inhérent à cette vente.

## **2021-14 ADHESION AU CLIC 2020-2021**

Les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) accueillent et orientent les personnes de plus de 60 ans.

11

Les CLIC sont également, excepté celui de Rennes, des antennes de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). A ce titre, ils assurent un premier accueil d'information et de conseil pour les personnes en situation de handicap. Ils s'adressent aussi à leur entourage (parents, amis, proches.) et aux professionnels du secteur social et de la santé. Les CLIC rassemblent toutes les informations pour aider ces personnes dans leur vie quotidienne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** l'adhésion de la commune au CLIC Ille et Illet.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

M BOUREL informe le conseil municipal que le prochain bulletin communal sera édité après le vote du budget.

M MUSSET souhaite savoir s'il est possible de diffuser en vidéo les prochaines séances du conseil municipal.

M LE MAIRE indique que pour le moment ce n'est pas prévu.

M BOUREL précise que les problématiques techniques sont très nombreuses pour la réalisation d'une diffusion de bonne qualité, notamment les prises de son.

M MUSSET souhaite savoir s'il est possible que les convocations soient envoyées plus tôt.

M LE MAIRE précise qu'il s'agit d'un délai légal. Il est également indiqué que le rallongement du délai de convocation pourrait empêcher l'intégration à l'ordre du jour de sujet urgent.

M PASEK rappelle que les délais de convocation ont été validés par le conseil et sont indiqués dans le règlement du conseil municipal.

Mme DETOC invite les membres du conseil municipal qui le souhaitent à intégrer une équipe de travail afin de mettre à jour les concessions du cimetière.

Fin du conseil municipal 21h45

Prochain conseil municipal 10 mars 2021 20h00

N. BOURNONVILLE			F. RUFFAULT	
P. LERETEUX	Ayant donné pouvoir à M BOUREL		J. DETOC	
G. BOUREL			M. DUFOUR	Absent
K. GUIBAUDET			G. PASEK	
I.RENOUARD			T. LEHEGARAT	
H. KERBRAT			B. NUFFER	
E.MUSSET			P. MOIRE	
P.A VITEL				